



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC

**DECISION N°2024/29**  
Bureau communautaire du 10 juin 2024

**Objet : DEVTER – Aide culturelle Mairie des Contamines-Montjoie**

**Auteur de l'acte :** Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021 et n°2022/086 du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

**Vu** la délibération n°2023/174 du 13 décembre 2023 approuvant les subventions 2024 et donnant délégation au bureau pour attribuer les subventions culturelles de l'enveloppe des 37 000€,

**Vu** la proposition de la commune des Contamines-Montjoie,

**Vu** l'avis favorable du bureau du 10 juin 2024

**DECIDE**

**Article 1 :** Sur proposition de la commune des Contamines-Montjoie d'accorder une subvention forfaitaire de 500€ à la commune des Contamines-Montjoie pour la réalisation du cycle de concerts « Musique(s) en altitude » qui se tiendra en juillet 2024.

**Article 2 :** En contrepartie, la commune des Contamines-Montjoie devra faire savoir que cet événement bénéficie d'un soutien de la Communauté de communes notamment en faisant apparaître le logo de la CCPMB sur les supports de communication.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 13 JUIN 2024



Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX.